

Paris, le 15 Mars 2021,

**Objet :** Demande de **Permis Exclusif de Recherches (PER)** de gîtes géothermiques sur les communes Le Tampon et La Plaine des Palmistes, dans le département et région d'Outre-mer de La Réunion, dit **Permis de « Cafres-Palmistes »**.

Je soussigné, François LAFOREST, agissant en ma qualité de Directeur Outremer d'ENGIE Solutions Villes & Collectivités, dûment habilité, ai l'honneur de solliciter, par la présente, une demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques sur les communes Le Tampon et La Plaine des Palmistes, dans le département et région d'outre-mer de La Réunion, pour le compte de la société ENGIE ENERGIE SERVICES.

ENGIE ENERGIE SERVICES est une société par actions simplifiée (SAS), au capital de 698 555 072 €, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre, sous le n°552 046 955, n° de SIRET 55204695502411, et dont le siège social est sis au 1 Place Samuel de Champlain, 92930 Paris La Défense,

Le Permis Exclusif de Recherches en question est sollicité pour une durée de **5 (cinq) années** renouvelables, et prendra le nom de « **Cafres-Palmistes** ».

Ce PER représente une superficie de **52,3 km<sup>2</sup>**.

Les sommets du périmètre présentent les coordonnées suivantes :

Périmètre du PER				
Sommet	Coordonnées géographiques (Deg Min Sec)		Projection UTM Fuseau Sud 40 (mètres)	
	X	Y	X	Y
A	55°32'41,55"	21°10'27,63"	348 934,81	7 657 864,29
B	55°33'34,13"	21°9'37,35"	350 437,30	7 659 424,26
C	55°33'23,06"	21°9'10,37"	350 110,44	7 660 251,00
D	55°33'30,44"	21°8'60"	350 320,43	7 660 571,82
E	55°34'38,24"	21°8'42,01"	352 271,29	7 661 142,65
F	55°34'55,83"	21°7'51,91"	352 764,89	7 662 696,99
G	55°35'26,77"	21°8'29,01"	353 667,72	7 661 554,88
H	55°36'0,47"	21°8'48,93"	354 645,31	7 660 950,95
I	55°36'11,49"	21°8'31,97"	354 958,62	7 661 475,26
J	55°35'56,87"	21°8'3,00"	354 529,00	7 662 362,37
K	55°36'19,76"	21°7'56,58"	355 187,64	7 662 565,59
L	55°38'21,63"	21°9'22,21"	358 726,12	7 659 963,00
M	55°38'9,76"	21°10'0,36"	358 393,82	7 658 786,97
N	55°37'57,26"	21°11'42,94"	358 060,48	7 655 629,57
O	55°36'58,54"	21°12'24,90"	356 378,41	7 654 324,61
P	55°36'27,60"	21°13'18,10"	355 500,63	7 652 680,89

L'objectif d'ENGIE Solutions dans le cadre de notre demande de permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques est de contribuer à l'exploration géothermique de l'île de La Réunion, en particulier sur les communes du Tampon et de la Plaine des Palmistes.

En cas de mise en évidence d'une ressource géothermique suffisante à l'intérieur de ce périmètre, ENGIE Solutions envisage de l'exploiter pour la production d'énergie aussi bien sous forme d'électricité que de chaleur, en fonction des besoins identifiés.

Conformément au décret n°2019-1518 du 30 décembre 2019, vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- Le nom, le domicile du **pétitionnaire**, ainsi que les renseignements nécessaires à son identification (*Chapitre 1.2*) ;
- Les documents de nature à justifier les **capacités techniques et financières** du pétitionnaire (*Chapitre 1.2 et Annexes II à IV*) ;
- Les **engagements financiers du pétitionnaire relatifs aux travaux d'exploration** (*Chapitre 5*) ;
- Les **documents cartographiques** relatifs à la demande (*Annexe VI et Carte ci-jointe*), à savoir une carte à l'échelle 1/100 000 ainsi que les coordonnées des sommets du périmètre demandé ;
- Un **mémoire technique** justifiant les limites du permis considéré, compte tenu notamment du contexte géologique de la zone (*Chapitre 3*), et le **Programme des Travaux** envisagés (*Chapitre 4*) ;
- Une **notice d'impact** précisant les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la ressource en eau (*Chapitres 7 et 8*) ;
- Un **mémoire non technique** sur le périmètre, les caractéristiques du site et les impacts potentiels (ci-joint).

En espérant une issue favorable à cette demande,

Veillez agréer, à l'assurance de ma haute considération.



Fait à Paris,

Le 15 Mars 2021,

François LAFORÉST

Directeur Outremer d'ENGIE Solutions Villes & Collectivités